**Fiche 25 : Obligations particulières (Art.31 à 33)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **N°** | | **Pour rapport alternatif du BDF** | **Source** |
| F25 Q29 | | **Question 29 (Art.31)**: Donner des renseignements sur les mesures prises par l’État partie pour systématiser la collecte, l’analyse et la diffusion de données sur les droits des personnes handicapées afin de mieux concevoir les politiques publiques et de ventiler les mesures y relatives, notamment par sexe, âge, appartenance ethnique, type de handicap, niveau d’instruction et situation professionnelle, et droits de protection sociale, en tenant notamment compte du bref questionnaire du Groupe de Washington sur les situations de handicap. | CDPH |
| F25 Q29 | | Les statistiques manquent de finesse : les critères d’âge, d’appartenance ethnique, de type de handicap, etc. font souvent défaut. Cette situation rend totalement impossible des mesures d’accompagnement ciblées. Par ailleurs, les statistiques ne sont pas orientées “besoins/attentes” mais “état”, ce qui occulte la véritable dimension des situations de pauvreté et d’exclusion liées au handicap.  Quelle est la définition de la personne handicapée retenue pour la réalisation des statistiques ? Les statistiques fédérales englobent-elles les personnes relevant des régimes de l’INAMI, accidents de travail, maladie professionnelles, etc. ?  La question de la pertinence des statistiques existantes sur le plan de leurs possibilités d’exploitation politique pose aussi question. | Secrétariat |
| F25 Q29 | | Trop peu de chiffres, pas de politique de récolte des données commune entre les différentes institutions. <https://www.rtbf.be/info/dossier/investigation/detail_investigation-handicap-la-paralysie-des-chiffres?id=10604166>  Mais comment répondre aux besoins des personnes en situation de handicap si leurs différents profils, réalités, etc. ne sont pas identifiés par les décideurs ? Comment mener une politique ciblée, pertinente sans chiffre ?  Dans cette collecte, il faut penser le handicap au sens LARGE. intégrer des données relatives aux maladies chroniques, aux handicaps invisibles, maladies rares et ou de longues durées.  Attention du coup aussi à la portée des chiffres : ce ne sera jamais le miroir exact de notre public, danger de « minimiser », sous-estimer. | ASPH |
| F1 Q1 c) | **Concernant l'automatisation des droits : Le système d'automatisation dépend de données actualisées et qualitatives, par exemple sur les biens mobiliers et immobiliers des citoyens. De plus, l'automatisation ne peut être efficace que si elle est administrativement simplifiée en termes de liaison et d'échange de données.**  **L'automatisation doit également tenir compte de la finalité des différentes prestations.**  **Des ressources suffisantes doivent être dégagées pour l'attribution effective des droits.**  **Des outils doivent être mis en place pour suivre le non-recours, à la fois en termes de volume et de profil des personnes qui ne font pas valoir leurs droits.**  **Il doit rester possible d'engager soi-même une procédure et de bénéficier d'une évaluation individuelle. Ceci est conforme à l'exigence de l'article 22 (1) du RGPD.**  Lien vers avis CSNPh, p. 8.  Vient de l’art.4-1 | | Plateforme | |
| F 1 Q 2 | Wallonie -Bxl  **En 2020, Rudy Vervoort, Ministre Président de la Région de Bruxelles-Capitale s’engageait à établir un cadastre des personnes en situation de handicap à Bruxelles. Ce dossier ne semble pas avancer. Un tel cadastre est pourtant indispensable pour le développement de toute politique visant à répondre efficacement aux besoins des personnes en situation de handicap. Une étude aurait été lancée. Les résultats seraient attendus, au mieux, en 2023. Cet état de fait est d’autant plus grave qu’un cadastre ne constitue qu’une première étape. Après, il faudra prendre les mesures utiles pour répondre aux besoins.**  **Cinzia Agoni, porte-parole du GAMP et maman d’un adulte à besoins spécifiques, s’exprime. “Le temps des politiques n’est pas le temps des parents !“**  <https://gamp.us12.list-manage.com/track/click?u=5bd33dd899469030eb04fbf92&id=85f253f927&e=646ef39c17>  Vient de art.1-4 | | Les Briques du Gamp | |
| F25 Q29 | | En Communauté germanophone très peu de statistiques existent aussi bien « en général » , qu'en matière de handicap.  L'état fédéral, les mutuelles, ...et d'autres organismes qui pourraient jouer un rôle au niveau de la génération de l'évidence statistique ne reconnaissent pas la toute petite Communauté germanophone comme « unité statistique ». | Kleines Forum |
|  | |  |  |
| F25 Q30 | | **Question 30 (Art.32):** Donner des renseignements sur les mesures prises par l’État partie pour faire en sorte que tous ses programmes et toutes ses activités de développement international soient inclusifs et accessibles à toutes les personnes handicapées. Prendre en considération les liens qui existent entre la mise en œuvre effective de la Convention et le Programme de développement durable à l’horizon 2030. | CDPH |
|  | |  |  |
| F25 Q31 a) | | **Question 31 (Art.33)** : Donner des renseignements sur :  a) La coordination et la collaboration entre les points de contact désignés dans les différentes régions et communautés ; | CDPH |
|  | |  |  |
| F25 Q31 b) | | **Question 31 (Art.33)** : Donner des renseignements sur :  b) Le mandat et les ressources humaines, financières et techniques d’Unia (Centre interfédéral pour l’égalité des chances), désigné mécanisme indépendant de suivi en application du paragraphe 2 de l’article 33 de la Convention ; | CDPH |
|  | |  |  |
| F25 Q31 c) | | **Question 31 (Art.33)** : Donner des renseignements sur :  c) Les mesures prises pour garantir la participation pleine et effective des personnes handicapées et des organisations qui les représentent aux activités relatives à l’application et au suivi de la Convention. | CDPH |
| F25 Q31 c) | | En Communauté germanophone une seule réunion (1!) a été organisée par le Focus Point avec la société civile en vue d'avoir un échange sur la transposition de la Convention (réunion du 28.8.2019 suite au redémarrage au niveau de la Belgique du nouveau processus d'évaluation). | Kleines Forum |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Ajout 1** | **Autres sujets absents de la “List of Issues”, mais que le BDF souhaite aborder** | |
| Kleines Forum | Quel est exactement la fonction du FOCUS POINT, quels sont ses objectifs, ses taches,.....etc.  Le concept nous semble peu clair . En Communauté germanophone, la DSL qui est  FOCUS POINT, est obligée de créer avec les moyens qu'on lui accorde de nombreux  SERVICES et INITIATIVES, vu l'absence de ceux-ci dans cette petite communauté et  le peu d'acteurs privés (absence de marché).  De qu'elle manière peut-elle encore avoir une vue critique sur ces réalisations qu'elle  initie elle-même ??? | |
|  |  | |
| **Ajout 2** | **Impact de la crise Covid-19 sur la situation des personnes handicapées** | |
| **Secrétariat** | **Dans son avis 9662 de juillet 2021 relatif à la prise en charge psychosociale des enfants et des jeunes pendant la Pandémie, le *Conseil Supérieur de la Santé* constate que les manquements en terme d’évaluation de l’impact négatif du Covid 19 sur la santé mentales des enfants et des adolescents est dû à l’inexistence « historique » de données statistiques portant sur les 1000 premiers jours de la vie et à la collecte limitée de données dans le domaine des soins de santé mentale. Il ajoute : « *on ne dispose pas de données précises sur la demande de soins par rapport à l'utilisation et à l'offre de soins. Il s'agit également d'une évolution historique. Il faut toujours veiller à ce que le manque de données n'entraîne pas un manque d'attention ».* Malheureusement, dans les faits, le manque de données statistiques empêche toute planification correcte et entraîne généralement une mauvaise prise en charge.**  **Conseil Supérieur de la Santé. Prise en charge psychosociale pendant la pandémie COVID-19 - Enfants & Jeunes. Bruxelles: CSS; 2021. Avis n° 9662, p.16. La version intégrale de l’avis peut être téléchargés à partir de la page web:** [www.css-hgr.be](http://www.css-hgr.be) | |
| **Secrétariat** | **Points d’attention *Le Monde* 28/03/2020 :**  **- Accentuation de la coopération entre pays pour avoir des statistiques plus précises**  **- Sous information généralisée**  <https://www.lemonde.fr/planete/article/2020/03/28/coronavirus-dans-le-champ-de-la-mortalite-la-sous-information-est-totale-pas-seulement-en-france_6034773_3244.html> |